

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25860**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Mention « Commerce et distribution »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Toulouse 1 Capitole	Recteur de l'Académie, Chancelier des universités, Présidents des universités habilitées à délivrer les diplômes, Université Toulouse 1 Capitole

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend les parcours types suivant :

- Distribution : management et gestion de rayon

- Gestion et management d'une unité commerciale - produits alimentaires

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour consulter les informations spécifiques aux parcours types, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des établissements.

- Suivi de l'état des stocks, identification des besoins en approvisionnement et établissement des commandes, au sein de grandes et moyennes surfaces, de magasins populaires, de grands magasins
- Vérification de la livraison des marchandises, contrôle des produits, organisation et supervision du stockage
- Adaptation du plan d'implantation des articles selon le chiffre d'affaires, les opérations commerciales et contrôle de la mise en rayon
- Suivi et analyse des résultats de vente et proposition d'ajustements
- Organisation et pilotage d'une opération commerciale, en lien avec sa hiérarchie
- Evaluation d'une opération commerciale et analyse des résultats
- Animation et motivation d'une équipe
- Détermination des besoins du rayon en ressources humaines
- Formation des collaborateurs
 - Gérer un rayon de façon optimale en respectant la politique commerciale de l'enseigne et suivre les résultats commerciaux afin d'adopter des mesures correctives
- Animer commercialement un rayon afin de développer les ventes
- Manager et coordonner l'activité d'une équipe afin d'atteindre les objectifs commerciaux fixés par l'enseigne
- Contrôler la réception et la préparation des marchandises avant l'acheminement vers la surface de vente
- Réaliser l'implantation du rayon dans le respect des techniques de marchandisation et des règles de sécurité et de traçabilité selon la réglementation en vigueur
- Utiliser les logiciels de bureautique (traitement de texte, tableur, base de données, logiciel de gestion des stocks)
- Faire preuve de qualités d'organisation et d'adaptation dans son travail
- Témoigner de qualités relationnelles, de communication et d'écoute lors des échanges avec les collaborateurs et différents acteurs impliqués
- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- G - commerce
- Manager de rayon
- Chef de rayon
- Adjoint au chef de rayon

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1502 : Management/gestion de rayon produits alimentaires

Réglementation d'activités :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. Accords européens ou internationaux

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Toulouse I en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Arrêté du 1er juin 2016 accréditant l'Université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : article L613-3 et article L613-4

Références autres :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme nationale de licence professionnelle

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-tlse3.fr/observatoire-de-la-vie-etudiante-239350.kjsp>

ou <http://www.univ-tlse3.fr/ove>

http://www.ut-capitole.fr/universite/gouvernance/services-administratifs-et-techniques/observatoire-des-formations-et-de-l-insertion-professionnelle-drop-ofip--551317.kjsp?RH=INTERNET_FR&IFRAME=null

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse3.fr>

<http://www.ut-capitole.fr>

[Université Toulouse III Paul Sabatier](#)

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse III - Paul Sabatier - 118 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE Cedex 9

CFA Sections d'Apprentissage de l'Université Paul Sabatier - 115 route de Narbonne -

31063 Toulouse Cedex 9

Université Toulouse 1 Capitole - 2 rue du Doyen Gabriel Marty -

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

À partir de 2016, la mention « Commerce et distribution » se substitue à la dénomination nationale « Commerce ».

À partir de 2016, le parcours-type « Distribution : management et gestion de rayon » se substitue à la spécialité du même nom.

Certification précédente : Commerce spécialité Distribution : management et gestion de rayon